



Objet : cabinet dentaire ? changement d'information sur onlay mét

Par Anonymet52726

Bonjour,

Lors de ma consultation, j'avais demandé un onlay métallique. Le cabinet m'avait dit au départ que c'était possible. Après la dévitalisation de la dent et l'établissement du devis (que je n'ai pas signé), ils m'ont finalement informé qu'ils ne faisaient pas du tout d'onlay métallique, uniquement des onlays en céramique ou composite.

Voici leur message :

?Bonjour,

Nous vous informons que notre centre ne propose pas la réalisation d'onlays métalliques. En revanche, nous réalisons des onlays en céramique et en composite, qui sont des alternatives esthétiques et durables. [?]?

Est-ce légal de changer ainsi l'information après l'intervention ? Et n'ont-ils pas l'obligation de proposer une option remboursée (comme le métal) ?

Merci pour votre aide.